

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE MARINGES (LOIRE)

SÉANCE ORDINAIRE DU 06 AVRIL 2023

N° 2023/04.09

L'an deux mil vingt-trois et le 6 avril, à 20 heures trente minutes, le conseil municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur François DUMONT.

Nombre de membres afférents au conseil municipal : 15

Nombre de membres en exercice : 14

Nombre de membres qui ont pris part à la délibération : 13 + 1 pouvoir

Date de convocation : 31/03/2023

PRÉSENTS : Mme THEVENON NICOLI Blandine, M. CROZIER Bernard, Mme PELLETIER Catherine, M. TOINON Alain, Mme CHALANDON Nicole, M. CŒUR Sébastien, Mme DOLBAU Marie-Noëlle, Mme JOLY Marie-France, M. MALIGEAY Fabien, M. PONCET Jean-Marc, Mme PENVEN-DE-MARI Marie-Hélène, M. GARNIER Philippe.

EXCUSÉ ET REPRÉSENTÉ : M. ASSOGBA Guillaume (Pouvoir à M. TOINON Alain)

Secrétaire élue : Mme CHALANDON Nicole.

Objet de la délibération: VOTE DU BUDGET PRIMITIF « COMMERCES »

Monsieur le Maire présente à l'assemblée le budget primitif 2023 du budget annexe « Commerces » qui s'équilibre tant en recettes qu'en dépenses à

59 614.83 € en section de fonctionnement

713 874.01 € en section d'investissement

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et après vote à main levée,

APPROUVE le budget primitif du budget annexe « Commerces » 2023 à l'unanimité.

Ont signé au registre le Maire et la secrétaire de séance.

Pour copie conforme
François Dumont,
Maire

Mme Nicole CHALANDON,
Secrétaire de séance,